



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Horizon

Votre bulletin d'information municipal

Décembre 2010 – Vol. 5 – n° 4



NOUVELLES LIMITES DE VITESSE EN VIGUEUR

Roulez-vous à la **bonne** vitesse?

Campagne des limites de vitesse

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2015

Consultation publique en ligne



Projet du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – suivi

Exclusivement en ligne !

www.villemsh.ca

Mot du maire



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Comme vous le savez, les citoyen(ne)s et élu(e)s de notre région se sont mobilisé(e)s et ont manifesté une grande préoccupation à l'égard de l'exploration et l'exploitation du gaz de shale.

Cette préoccupation a été véhiculée par divers rassemblements (dont celui qui a eu lieu au Pavillon Jordi-Bonet en septembre dernier), par les mémoires présentés au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) par le Centre de la nature, la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, la Communauté métropolitaine de Montréal et par une résolution de notre Municipalité régionale de comté dès janvier 2010.

Nous ne pouvons passer sous silence l'implication dynamique de certains de nos citoyen(ne)s qui ont également présenté des mémoires au BAPE et avec qui nous avons échangé.

Toutes les démarches se marient avec une volonté de développement durable dans ses dimensions sociale, environnementale et économique. Nous voulons démontrer que ce concept fait réellement partie de notre culture sociale et politique et n'est pas qu'une façade dorée pour se donner une image à la mode. Le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.

Or, l'exploitation du gaz de shale, si elle ne répond pas à ces préoccupations, constitue une menace, comme il a été démontré chez nos voisins du Sud.

Nous devons profiter des erreurs et expériences chez ces mêmes voisins pour faire en sorte que cette source d'énergie soit positive. La précipitation démontrée jusqu'à maintenant est injustifiable. Surtout dans une province où le gaz de shale devient un concurrent de l'énergie hydroélectrique.

Nous vous invitons à lire les documents sur le site de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

A handwritten signature in black ink that reads "Michel Gilbert".

Michel Gilbert,
Maire



Horaire des fêtes

Bureaux administratifs

Les services municipaux seront fermés du 23 décembre, à 12 h et ce jusqu'au 2 janvier 2011 inclusivement. Le personnel des services municipaux sera de retour à compter du lundi 3 janvier 2011, à 8 h 30.

Bibliothèque Armand-Cardinal

La bibliothèque sera fermée les 24, 25, 26, 31 décembre 2010 ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 janvier 2011.

Centre aquatique



La réception du Service du loisir et du Centre aquatique demeurera ouverte, entre 6 h 15 et 22 h, les 23, 27, 28, 29 et 30 décembre 2010.

Le Centre aquatique sera fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2010 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2011.

Pour connaître les horaires des bains libres, visitez la section du [Centre aquatique](#) du site Internet.



Distribution du calendrier municipal 2011

Le calendrier municipal 2011 sous le thème *Mont-Saint-Hilaire, ville de nature, d'art et de patrimoine* et renfermant des photos représentant cette thématique ainsi qu'une foule d'information utile sur les services municipaux et les activités offertes par la Ville, sera distribué à tous les citoyens porte-à-porte dans la semaine du 20 décembre.

La situation financière de la Ville disponible en ligne !



Un dépliant présentant le **Discours du maire sur la situation financière 2010** de la Ville et présentant, entre autres, les états financiers 2009, les orientations budgétaires générales 2011 et le traitement des élus, est disponible en ligne. Il sera aussi distribué avec le calendrier municipal de la Ville dans tous les foyers du territoire en décembre.

Adoption du budget 2011 : le 13 décembre

Le Conseil municipal de Mont-Saint-Hilaire tiendra une séance extraordinaire le lundi 13 décembre prochain pour l'adoption du budget 2011 de la Ville. L'assemblée aura lieu dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, rue du Centre-Civique, à 20 h.

RAPPEL – Collectes de sapins de Noël Un geste pour l'environnement !

Soucieuse de l'environnement, la Ville effectuera deux collectes spéciales des arbres de Noël en janvier prochain, soit les mercredis 5 et 12 janvier 2011. Placez votre sapin à la rue, dépouillé de ses décorations, le tronc orienté vers la voie de circulation, dès 7 h.

Les sapins seront par la suite réduits en copeaux et compostés. Participer à la collecte des arbres de Noël, c'est donner une deuxième vie à son arbre !



Mont-Saint-Hilaire en voie de se doter d'une première *Planification stratégique*

PLANIFICATION STRATÉGIQUE
2011-2015

Souhaitant maintenir et améliorer le milieu de vie des citoyens, la Ville est en voie de planifier les actions pour les années à venir et de projeter, jusqu'en 2015, celles qui répondront le mieux aux besoins des citoyens, en tenant compte des enjeux de la gestion municipale. Beaucoup de choses ont été faites, mais il en reste encore beaucoup à faire ! La Planification stratégique vise à établir les orientations et les actions qui guideront le développement de la ville et le futur de notre communauté.

Vision 2011-2015

« L'exercice de la *Planification stratégique* a été entamé en 2008. Des rencontres ont eu lieu auxquelles des citoyens et des partenaires du milieu ont pris part. Au cours des derniers mois, le Conseil municipal y a travaillé activement et a tenté de dresser la liste des projets à mener à court, moyen et long termes en fonction des attentes de notre population, des réalités de notre milieu et des paramètres établis », a indiqué le maire, monsieur Michel Gilbert.



« *La Planification stratégique* est la pierre angulaire d'une vision commune qui nous permettra d'orienter nos décisions. Elle devient, pour nous comme pour tous les employés, un outil de gestion indispensable qui guidera notre travail au quotidien. Le succès de cette démarche repose également sur son appropriation par

les citoyens et sur la participation de toute la communauté ! ».

La mission, la vision et les valeurs de la Ville sont définies à l'intérieur du document. Les actions planifiées découlent de sept orientations stratégiques qui concernent, entre autres, l'environnement, l'amélioration des infrastructures, le développement économique, la mise en valeur du patrimoine et la qualité des services offerts aux citoyens.

Votre opinion compte pour nous !

Vous êtes invités à consulter la [Planification stratégique 2011-2015 : Vision d'avenir : un regard qui vous appartient !](#) disponible sur le site Internet de la Ville, à discuter de son contenu avec vos proches et à émettre vos commentaires sur ce projet collectif. Plus il y aura de citoyens qui participeront à cette démarche, plus Mont-Saint-Hilaire évoluera comme le veulent celles et ceux qui l'habitent, qui la vivent !

Pour transmettre votre mémoire, suggestions et commentaires d'ici le 31 décembre :

a/s **Projet de planification stratégique**

Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire, QC J3H 3M8
information@villemsh.ca
450 467-2854

Les mémoires et les commentaires reçus des citoyens contribueront à modifier le plan d'action avant son adoption par le Conseil municipal au courant de l'hiver. Bonne lecture !



Roulez-vous à la bonne vitesse ?

Maintenant 40 km/h dans la plupart des rues résidentielles

Roulez-vous
à la **bonne** vitesse?

À l'instar d'autres municipalités au Québec, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a emboité le pas en harmonisant ses limites de vitesse sur son territoire, notamment à 40 km/h pour la plupart des rues résidentielles sous sa juridiction. Le ministère des Transports du Québec a récemment modifié la loi sur le Code de la sécurité routière pour accorder aux villes le pouvoir de réglementer la vitesse dans les quartiers résidentiels.

Objectifs visés

Le nouveau *Plan directeur des limites de vitesse* de la Ville est le fruit d'une démarche initiée depuis près de deux ans par le comité de circulation. L'ensemble des limites de vitesse du réseau local ont été étudiées. Certaines rues pouvaient afficher jusqu'à deux limites différentes. L'objectif du plan était donc de proposer une cohérence d'attribution et une harmonisation des limites par secteur pour :

- favoriser la réduction de la vitesse;
- assurer la sécurité de tous les citoyens.

Le nouveau plan adopté par le Conseil municipal en juin dernier vient aussi remplacer celui qui était en vigueur depuis plus de 15 ans et qui présentait certaines lacunes.

Maintenant en vigueur

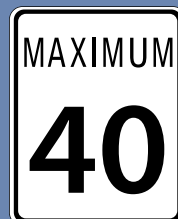
Les nouvelles limites de vitesse sont en vigueur depuis septembre dernier. La Ville procède graduellement à l'installation des nouveaux panneaux de signalisation à 40 km/h dans les différents quartiers. La Ville a également donné le coup d'envoi à une campagne de sensibilisation dont le slogan rappelle la limite de vitesse permise selon le quartier où l'automobiliste circule.

Pour consulter le *Plan directeur des limites de vitesse*

Cliquez sur la [carte](#) pour obtenir une vue d'ensemble des nouvelles limites de vitesse permises sur le territoire. Vous pouvez aussi consulter la section des [Principaux règlements](#) et plus précisément, le règlement sur la circulation et le stationnement de nuit.



Dans les zones
scolaires et
à proximité
des parcs



Dans la plupart
des rues
résidentielles



Sur les artères
principales
(rues collectrices)

Seule une dizaine de rues ont conservé une limite de 50 km/h.



Dans
les zones
agricoles

Retour sur la soirée d'information du projet de revitalisation du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

Près de 250 citoyens étaient réunis à l'occasion de la soirée d'information publique organisée par la Ville concernant le projet de revitalisation du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier. Cet événement, qui constituait en la dernière étape du processus de consultation, s'est tenu le 26 octobre dernier, au Pavillon Jordi-Bonet.

En route vers...

Revitalisation Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

La soirée s'est déroulée dans un climat cordial. La Ville a profité de l'occasion pour revenir sur l'historique et les objectifs du projet ainsi que sur les résultats de la période de consultation qui a eu lieu de juin à octobre.

Les représentants de la Ville ont aussi démontré les répercussions financières du projet ainsi que les options de la revitalisation de cette artère de premier plan pour Mont-Saint-Hilaire. En effet, une présentation visuelle et technique a permis d'illustrer le concept d'urbanisation ainsi que les aspects pouvant en faire partie comme la plantation d'arbres, le mobilier urbain, l'éclairage de rue et l'enfouissement des utilités publiques.

Près d'une trentaine de citoyens ont profité de l'occasion pour adresser leurs questions et commentaires aux membres du Conseil municipal et aux présentateurs. Les interventions du public ont porté, entre autres,

sur la sécurité aux intersections des rues transversales du boulevard, sur l'enfouissement des utilités publiques ainsi que sur l'idée d'envisager la planification de l'aménagement paysager sur plusieurs années.

La [présentation](#) de la soirée d'information est disponible en page d'accueil du site Internet de la Ville.

Les membres du Conseil municipal se sont réunis dernièrement pour discuter des prochaines étapes. Il est prévu que l'avis de présentation du règlement d'emprunt pour le projet de revitalisation du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier soit déposé au cours des prochaines semaines.



Situation actuelle



Scénario 1

- éclairage de rue conventionnel;
- aménagement paysager;
- mobilier urbain (bancs, bacs de récupération, etc.);
- trottoirs et pistes cyclables unidirectionnelles.



Scénario 2

- éclairage de rue urbain et esthétique;
- aménagement paysager et une plantation d'arbres bonifiés;
- mobilier urbain bonifié (bancs, bacs de récupération, îlots de plantation, traitement des traverses piétonnières, etc.);
- trottoirs élargis et pistes cyclables unidirectionnelles.



Scénario 2
Avec
enfouissement

- enfouissement des utilités publiques.

L'hiver est à nos portes !

Rappel amical du déroulement des opérations de déneigement !

Dès l'accumulation des premiers centimètres de neige, le Service des travaux publics de la Ville travaille à pied d'œuvre pour votre sécurité en déployant rapidement ses équipes sur le terrain et effectuer le déneigement des artères principales et secondaires. Selon l'importance de la chute de neige, les équipes responsables du déneigement à la Ville se relayent 24 heures par jour et sept jours par semaine.

Les équipes déneigent en priorité les artères les plus achalandées comme les chemins des Patriotes, Ozias-Leduc et de la Montagne ainsi que la rue Fortier afin de faciliter le passage des véhicules d'urgence. Les voies secondaires, les rues des secteurs résidentiels ainsi que les bornes d'incendie sont par la suite dégagées. La Ville invite les automobilistes à redoubler de prudence sur les chemins glacés, car le chlorure de calcium ou le sel est utilisé **uniquement** pour les rues principales, certaines rues secondaires, aux arrêts et aux intersections ainsi que dans les courbes.

Le déneigement des voies du réseau routier supérieur telles que le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, le chemin Benoît, La Grande Allée ainsi que les bretelles d'accès est assuré par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Disposition des bacs roulants durant l'hiver

Les bacs roulants servant pour la collecte de récupération des matières et des ordures ménagères doivent être placés dans l'entrée ou sur le terrain des résidences le jour des collectes.

Stationnement de nuit interdit

La Ville vous rappelle qu'entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} avril, le stationnement dans les chemins publics, les rues et les ruelles est interdit sur tout le territoire entre 3 h et 7 h du matin, sauf sur avis contraire indiqué sur panneaux. Ce règlement permet d'éviter les amoncellements de neige que les déneigeuses doivent contourner lorsqu'un véhicule est stationné dans la rue.

Important : Ce règlement est actuellement en révision et pourrait être adopté prochainement. Les heures d'interdiction de stationnement sont sujettes à changement.

Autre rappel – déversement de neige



Saviez-vous que... il est strictement interdit de déverser de la neige dans les parcs, ronds-points, croissants, terre-pleins ou tout autre espace public. En vertu du même règlement, il est également interdit de déposer des branches dans les espaces publics ci-dessus mentionnés.



De nouveaux terrains de soccer à votre portée : fin des travaux du parc multisports

La Ville a entrepris, en juin dernier, la construction et la rénovation du parc multisports situé derrière l'école secondaire Ozias-Leduc. L'aménagement du terrain de soccer est complété depuis quelques jours déjà.

Cette surface synthétique unique dans la région offre une aire de jeu d'une superficie totale de 72 mètres par 110 mètres et comprend à l'intérieur de ces limites, un terrain de 60 mètres par 100 mètres et deux autres terrains de 45 mètres x 66 mètres, tous munis d'infrastructures permanentes de jeu (lignes et filets). De plus, le terrain est équipé d'une clôture de 1,5 mètre offrant aux spectateurs une meilleure visibilité. Il possède également un éclairage à intensité variable. Parmi les autres particularités de la surface, notons le revêtement synthétique avec sable et granules de caoutchouc du fabricant *Mondo Turf*.

Le parc multisports offrira aussi un terrain de soccer naturel de 35 mètres par 55 mètres, trois nouveaux terrains de volley-ball de plage et une piste d'athlétisme de 250 mètres. L'aménagement paysager du site sera complété prochainement. Le coût total du projet représente un investissement de près de 2,2 millions \$ pour lequel la Ville a obtenu une aide financière de 1,4 million \$.



Une nouvelle piste cyclable : du secteur de la gare vers le pôle municipal

La Ville a complété cet été un nouveau tronçon de piste cyclable reliant maintenant le secteur de la gare à la rue Piedmont en passant par le parc Chapleau et la rue Cour de la raffinerie. Cette portion cyclable, d'une longueur de plus de 600 mètres, se rattache à la piste située le long de la voie ferrée et se poursuivant derrière le site de l'hôtel de ville... pour le plus grand plaisir des amateurs de vélo et de patins à roues alignées !

Session hiver 2011

Du vendredi 7 janvier au mercredi 16 mars 2011

Inscription aux cours de natation

Inscription en ligne !

L'inscription aux cours de natation offerts au Centre aquatique de Mont-Saint-Hilaire s'effectue maintenant en ligne. Convivial et rapide, ce service permet de réduire le temps d'attente et d'accéder directement aux cours disponibles dans le confort de votre foyer. Bien que la Ville privilégie cette nouvelle option en ligne, l'inscription en personne est maintenue.

@ Inscription par Internet : modalités à suivre

Visitez la section [Cours de natation](#) disponible dans les **Services en ligne** en page d'accueil du site Internet de la Ville.

Pour consulter les cours :

1. Sélectionnez la session **Hiver 2011** puis le volet **Aquatique**;
2. Accédez à l'ensemble de la programmation disponible;
3. Sélectionnez le niveau de cours désiré et obtenez les détails relatifs à ce dernier.

Pour vous inscrire :

4. Inscrivez le numéro de la personne **à inscrire** et son numéro de téléphone;
5. Suivez les indications apparaissant à l'écran et procédez au paiement du cours en ligne (seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées).

Important :

Pour obtenir un soutien technique au moment de la soirée d'inscription du mardi 7 décembre, à 17 h, composez le 450 467-2854 poste 0.

Mise à jour chez Desjardins

Desjardins a mis à jour ses serveurs de paiement Web pouvant entraîner des messages d'erreur au moment du paiement en ligne pour les usagers utilisant le fureteur Internet Explorer 7 et 8. Cette situation peut facilement être enrayée par une mise à jour de *Windows (Windows update)* à partir du poste informatique de l'utilisateur. Pour information : windowsupdate.microsoft.com

Pour obtenir un numéro de personne :

Si vous avez déjà procédé, au cours de la dernière année, à l'inscription d'une activité de loisir, vous possédez déjà un numéro de personne. Pour le valider, communiquez avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique au 450 467-2854 poste 2257.

Si vous ne possédez pas de numéro de personne, vous devez vous présenter à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique avec une preuve de résidence. Un numéro de personne vous sera attribué. La date de naissance est une donnée obligatoire pour l'inscription par Internet.

Important :

Si, pour une raison hors de votre contrôle, l'inscription a été complétée mais le paiement n'a pas été effectué, vous avez un délai d'une heure pour finaliser le paiement à la réception du Service du loisir et Centre aquatique, sinon l'inscription sera annulée.

Inscription en personne : modalités à suivre



- Se présenter à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique;
- Fournir une preuve de résidence pour les citoyens de Mont-Saint-Hilaire et de Belœil;
- Pour certains cours, le client doit faire la preuve de son âge ou de celui du participant;
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par la poste;
- Les personnes déléguées pour inscrire quelqu'un d'autre ne peuvent le faire que pour une seule famille avec une preuve de résidence de cette dernière;
- Les coûts des inscriptions sont payables par chèque (daté du jour même, à l'ordre de Ville de Mont-Saint-Hilaire), par paiement direct, par cartes de crédit ou par argent comptant. (Les paiements par chèque accélèrent le processus d'inscription).

Réception du Service du loisir et du Centre aquatique
100, rue du Centre-Civique – 450 467-2854 poste 2257



Session hiver 2011

Du vendredi 7 janvier au mercredi 16 mars 2011

Inscription aux cours de natation



Par Internet : www.villemsh.ca



En personne : Réception du Service du loisir et du Centre aquatique
100, rue du Centre-Civique
450 467-2854 poste 2257

* *L'inscription en personne est toujours maintenue.*

Contingentement : en raison du contingentement des cours de natation, une seule inscription par enfant pour les cours de niveaux *Préscolaire* et *Junior* est possible.

Dates d'inscription

Résidents de Mont-Saint-Hilaire		À compter du mardi 7 décembre, à 17 h et jusqu'au 2 janvier 2011, 17 h
Résidents de Belœil		À compter du mardi 14 décembre, entre 17 h et 18 h 30 <i>Note : La priorité d'inscription en personne est maintenue pour cette période pour les résidents de Belœil seulement, selon les conditions établies dans l'entente de réciprocité convenue entre cette municipalité et celle de Mont-Saint-Hilaire.</i>
Pour tous		À compter du mardi 14 décembre, à 18 h 30 jusqu'au 2 janvier 2011, 17 h

Avis à la clientèle : Il est possible de s'inscrire à des cours de natation en **personne** selon l'horaire suivant :



Résidents : mardi 7 décembre, 17 h à 21 h 30
Pour tous : mardi 14 décembre, 18 h 30 à 21 h 30
Après la période des inscriptions : du lundi au vendredi, entre 10 h et 21 h 30

L'évaluation des habiletés aquatiques : un préalable à l'inscription !

Avant de s'inscrire, chaque enfant n'ayant pas suivi de cours depuis la session printemps 2010, devra obligatoirement s'inscrire à l'évaluation de ses habiletés aquatiques. La séance ne prendra que dix minutes de votre temps et permettra de classer votre enfant dans le bon niveau aquatique. La séance d'évaluation préalable pour la session hiver 2011 se déroulera :

Vendredi 3 décembre, de 18 h 30 à 20 h

Lors de cette séance, une feuille d'évaluation vous sera remise, ce qui vous permettra d'accélérer votre processus d'inscription en ligne ou en personne. Communiquez avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique au 450 467-2854, poste 2257 dès 10 h, le **lundi 29 novembre 2010**, pour prendre rendez-vous. Les cours *Étoile de mer*, *Canard* et *Tortue de mer* ne requièrent pas d'évaluation, car les enfants sont classés selon leur âge.



Session hiver 2011

Du vendredi 7 janvier au mercredi 16 mars 2011

Inscription aux cours de natation

Horaires des cours de natation et coûts

Pour consulter la liste des cours de natation, les préalables, les horaires et les coûts, consultez la section du [Centre aquatique](#) disponible sur le site Internet de la Ville.

Pour vous inscrire à un cours, visitez la section des [Cours de natation](#) des Services en ligne disponibles en page d'accueil du site Internet de la Ville. Vous y trouverez aussi la liste des cours avancés et ceux de Gardiens avertis.

Âge minimum requis au premier cours

Certains niveaux aquatiques requièrent un âge minimum au premier cours. Si votre enfant n'a pas l'âge requis pour le cours de natation dans lequel vous désirez l'inscrire, vous devez obtenir l'autorisation de la superviseure aquatique. Lorsque vous aurez obtenu l'autorisation, en raison de contraintes technologiques, vous devrez vous inscrire en personne à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique. Pour contacter la superviseure aquatique, composez 450 467-2854, poste 2223.



Autres activités aquatiques

D'autres activités aquatiques spécialisées (aquaforme, aquajogging, aquanatal, etc.) sont offertes au Centre aquatique de Mont-Saint-Hilaire par l'entreprise *Aqua Bien-être*. Pour information ou inscription, communiquez avec Suzanne Morin, kinésiologue, au 450 461-0982 ou visitez le www.aquabienetrequebec.com.



Adresse du Centre aquatique

100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire
450 467-2854 – poste 2257



Horaire

Réception du Service du loisir
et du Centre aquatique

Lundi au vendredi : 6 h 15 à 22 h

Samedi et dimanche : 12 h à 17 h

Période des fêtes

Bains libres avec structures gonflables

Dates : 22, 23, 27, 28, 29 et
30 décembre 2010

3 et 4 janvier 2011

Heures : de 13 h 30 à 15 h 55

*Priorité aux résidents de Mont-Saint-Hilaire
et aux abonnés entre 13 h 30 et 14 h.*

Une journée en famille pour profiter des joies de l'hiver !

Plaisirs d'hiver de retour dès le 22 janvier prochain

La Ville revient cette année avec l'événement familial *Plaisirs d'hiver* qui aura lieu le 22 janvier prochain. Il sera possible de patiner au son d'une musique d'ambiance et de prendre part aux différentes activités sur place. C'est gratuit !

Endroit : Patinoire Hertel (derrière l'école Au-Fil-de-l'Eau, pavillon Hertel).

Date : Samedi 22 janvier 2011

Heure : 13 h à 16 h



Info-patinoires

Plusieurs patinoires à votre disposition dès l'arrivée du froid !

Les patinoires extérieures sont ouvertes selon la température. En cas de doute, communiquez avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique ou visitez le site Internet de la Ville.

Patinoires Michel et de la Pommeraie

Derrière l'école de l'Aquarelle et derrière le CPE Roule ta pomme

50, rue Michel et 911, rue de la Pommeraie

Heures d'ouverture : **Lundi au vendredi :** 15 h à 21 h

Samedi et dimanche : 10 h à 21 h

Patinoire Hertel

École Au-Fil-de-l'Eau

120, rue Sainte-Anne

Heures d'ouverture : **Lundi au vendredi :** 17 h à 21 h

Samedi et dimanche : 10 h à 21 h

NOUVEAU ! Patinoire hôtel de ville

100, rue du Centre-Civique

Une patinoire supplémentaire est disponible pour la pratique du patinage libre. Elle est située sur le terrain de pétanque derrière l'hôtel de ville. Un local temporaire chauffé est disponible afin que les patins puissent être chaussés.

Heures d'ouverture : **Lundi au vendredi :** 15 h à 21 h

Samedi et dimanche : 10 h à 21 h



Période des fêtes

En raison des congés scolaires, les patinoires extérieures ouvriront à 10 h aux dates suivantes :

22, 23, 24, 28, 29, 30 et 31 décembre 2010
3 et 4 janvier 2011

À noter que les patinoires extérieures seront fermées le 25 décembre 2010 et le 1^{er} janvier 2011. De plus, les patinoires fermeront plus tôt les 24 et 31 décembre soit à 17 h, en raison des festivités.

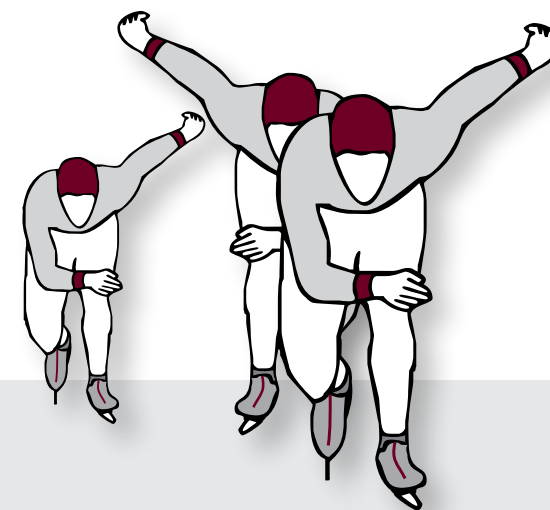
Horaire du patinage libre

L'horaire du patinage libre régulier se poursuit jusqu'au 4 avril 2011 selon l'horaire suivant :

Dimanche : 11 h à 13 h (Glace 1)

Lundi : 18 h à 19 h 15 (Glace 2)

Endroit : Centre sportif Paul-Lemieux
550, rue Jolliet



Période des fêtes

Blocs supplémentaires

Jeudis 23 et 30 décembre 2010, de 10 h à 12 h (Glace 1)

Pour tout renseignement concernant la tarification, veuillez communiquer avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique.

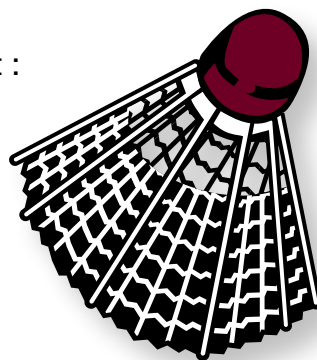
Horaire du badminton libre

École Au-Fil-de-l'Eau Pavillon Hertel

Les blocs réguliers de badminton libre se termineront le 21 décembre prochain. Il sera possible de continuer la pratique cette activité à compter du 9 janvier 2011 selon l'horaire suivant :

Mardi et vendredi de 19 h à 22 h

Dimanche de 13 h à 17 h



Les modalités suivantes s'appliquent :

- Seuls les résidents de Mont-Saint-Hilaire peuvent réserver;
- **NOUVEAU ! Une seule heure par personne par jour est autorisée;**
- Pour réserver, communiquez avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique au 450 467-2854, poste 2257;
- Les réservations sont prises 48 heures à l'avance pour une période d'une heure, selon les disponibilités, au coût de 4 \$ taxes incluses;
- Lors de votre arrivée au gymnase de l'école, vous devez présenter une preuve de résidence au préposé;
- Payer le coût de location, en **argent comptant seulement**;
- Les souliers de course ne marquant pas sont requis;
- Les joueurs fournissent leur raquette et volants.

Les poteaux et les filets sont fournis.

Période des fêtes

Blocs supplémentaires

27, 28 et 29 décembre 2010, de 13 h à 17 h

Pour ces blocs, il est possible de réserver exceptionnellement dès le lundi 20 décembre.

Bibliothèque Armand-Cardinal

NIP pour le catalogue en ligne :

Vous êtes un usager de la bibliothèque et vous n'avez pas encore votre numéro d'identification personnel (NIP) pour consulter notre catalogue en ligne ? Pour l'obtenir, présentez-vous au comptoir de la bibliothèque avec votre carte d'abonné en règle et un numéro vous sera attribué. Par la suite, il vous sera possible de consulter votre dossier d'utilisateur, de réserver et de renouveler vos prêts.

Activités d'animation pour les jeunes membres



L'Heure du conte en pyjama

Cette activité s'adresse aux jeunes membres âgés entre 4 et 6 ans et a lieu le 2^e mercredi du mois et en reprise, le 4^e mercredi du mois, de 18 h 30 à 19 h 30. Les billets d'admission sont gratuits, mais obligatoires ! Ils seront disponibles 11 jours avant l'heure du conte au comptoir de la bibliothèque.

Conte en pieds de bas

Pour les jeunes membres de 7 ans et plus, le 1^{er} mercredi des mois de février, avril, juin, octobre et décembre de 18 h 30 à 19 h 30. Billets d'admission gratuits, mais obligatoires. 21 jours précédant l'activité, les billets seront disponibles.

L'Éveil aux p'tits contes

Pour les enfants membres âgés de 2 à 3 ans accompagnés d'un adulte, le 1^{er} mercredi des mois de février, avril, juin, octobre et décembre de 9 h 30 à 10 h. Billets d'admission gratuits, mais obligatoires. Les billets seront disponibles 21 jours avant l'activité.



Bibliothèque Armand-Cardinal

150, rue du Centre-Civique, Mont-Saint-Hilaire
450 467-2854 poste 2268

Courriel : bibliotheque@villemsh.ca

Catalogue en ligne : <http://biblio.villemsh.ca>

Horaire pour le congé des Fêtes

La bibliothèque sera fermée les 24, 25 et 26 décembre 2010; les 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier 2011 inclusivement.

Réouverture le mardi 4 janvier 2011.

Horaire régulier

Mardi, jeudi et vendredi : 10 h à 20 h 30

Lundi : fermé

Mercredi : 10 h à 16 h

Samedi : 10 h à 17 h

Dimanche : 13 h 30 à 17 h

Des milliers de visiteurs participent à l'événement *Land art Mont-Saint-Hilaire 2010*



*Œuvre « Coup de cœur » du public 2010
« Turn around », Alastair Heseltine, Land art Mont-Saint-Hilaire 2010
Crédit photo : Marise Vitti*

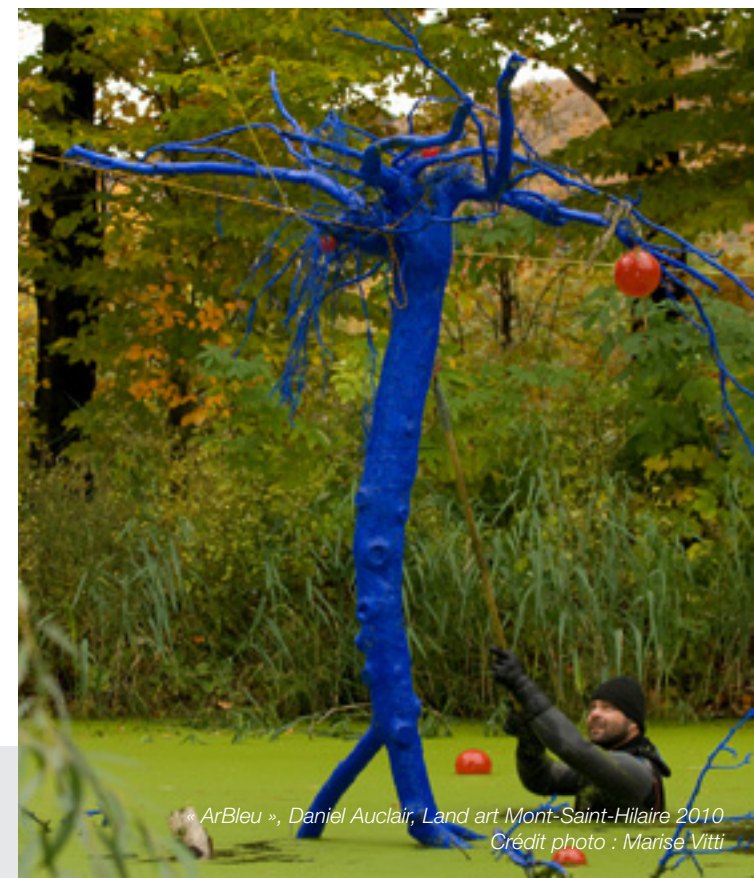
La quatrième édition de l'événement *Land art Mont-Saint-Hilaire* présentée par la Ville de Mont-Saint-Hilaire en collaboration avec la Caisse Desjardins de Belœil-Mont-Saint-Hilaire a connu un succès retentissant ! Le caractère automnal avec l'art et la nature a attiré des milliers de visiteurs venus des quatre coins du Québec pour admirer les œuvres installées dans le verger du Pavillon de la pomme du 13 au 17 octobre dernier.

Le public pouvait voter sur place pour son œuvre « Coup de cœur ». La création ayant obtenu le plus grand nombre de voix est celle de Alastair Heseltine, originaire de Colombie-Britannique, et qui s'intitule « Turn around ». Majestueuse et située dans la partie la plus retirée du verger, l'œuvre était composée de branches d'une hauteur de plus de cinq mètres qui recouvraient un pommier créant tout autour l'effet d'une pomme.

Des images de l'événement sont disponibles sous forme de diaporama en ligne dans la section **Culture** du site Internet.



*Plusieurs collaborateurs participant au montage de l'œuvre.
Crédit photo : Marise Vitti*



*« ArBleu », Daniel Auclair, Land art Mont-Saint-Hilaire 2010
Crédit photo : Marise Vitti*

Mont-Saint-Hilaire fait « Bon pied, bon œil »

La Ville participait, le mardi 26 octobre dernier, à l'opération de sensibilisation « Bon pied, bon œil » mise sur pied par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Régie intermunicipale de police Richelieu / Saint-Laurent. Organisée dans le cadre du mois du piéton, cette campagne s'adressait aux piétons et aux conducteurs en les invitant à adopter un comportement sécuritaire et respectueux aux intersections et aux passages pour piétons.

Le maire, monsieur Michel Gilbert était accompagné de madame Valéry Lapointe, conseillère municipale du district et des représentants de la Régie de police dont madame Manon Boisvert, policière communautaire. L'opération consistait à distribuer des dépliants et à informer les automobilistes et les piétons à l'angle du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et de la rue Radisson, en plein cœur de la ville.

Une autre intersection a été visitée plus tôt le matin par ces mêmes représentants, soit celle de l'école de la Pommeraie et du boulevard De Montenach. Monsieur Fernand Brillant, conseiller municipal du district, était également présent.

La Ville obtient une aide financière de 68 000 \$ pour amorcer un inventaire de ses émissions de GES

La Ville a reçu une aide financière de près de 68 313 \$ de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour réaliser un premier inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre et un plan d'action visant leur réduction. Cette somme a été octroyée dans le cadre du programme Climat municipalités.

« Nous sommes tous conscients des effets des changements climatiques. Cette aide financière nous permettra donc d'amorcer des démarches concrètes pour identifier les sources d'émission des gaz à effet de serre sur le territoire et de proposer des actions afin de minimiser leur impact sur l'environnement. Plusieurs solutions peuvent être étudiées comme la gestion écoénergétique des bâtiments ou encore le

traitement des matières résiduelles. Pour y arriver collectivement à plus long terme, nous aurons besoin de la collaboration des citoyens » a indiqué le maire, monsieur Michel Gilbert.

Le programme *Climat municipalités* est une mesure du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec.



INFO-TRAVAUX

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Fin de la saison des travaux 2010

Plusieurs chantiers ont été entrepris simultanément sur le territoire depuis juin dernier. Plusieurs d'entre eux sont complétés; d'autres s'achèveront d'ici la fin décembre. La Ville tient à remercier tous les citoyens pour leur patience et leur précieuse collaboration.